



## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

#### - Séance du 7 janvier 2020 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. FRÖHLICH, M. LAPAIRE, M. BALLESTA, Mme MALTONE, Mme PORTES, Mme RACHMUEHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, M. BOULARD, Mme BOUZOU, M. DAGNEAU, Mme FAIVRE, M. PUISSET, M. STOLL, Mme ROUX-LABAT.

Etaient représentés :

M. ORTEL, Mme LEBRAUD, Mme DUBO, Mme LE BELLEGO, M. WEST, Mme VERGES.

Etaient invités :

M. BEYLOT, M. HOFFMANN, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MALGOUYAT, M. PERAUD, M. PIALOUX, M. PROUTEAU, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15 et adresse ses vœux aux membres de la CFVU.

Nombre de membre présents	17
Nombre de membres représentés	6

### **I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2019**

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

☞ **La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2019.**

### **II/ APPEL A PROJET RÉGION 2020**

M. Ballesta rappelle que les Appels à Projets Régions présentés concernent les volets « Vie étudiante » et « Enseignement supérieur ». Quatre projets sont aujourd'hui soumis au vote de la CFVU.

L'aide régionale s'élève au maximum à 50% du budget investissement et 80% du budget fonctionnement de chaque projet. La date limite de transmission des AAP 2020 à la Région est fixée au 13 janvier 2020.

M. Beylot présente le projet Mobibox – Promouvoir l'usage du vélo sur le campus de Bordeaux Montaigne.

Se déplacer autrement est devenu aujourd'hui un enjeu de société qui touche particulièrement le campus de Bordeaux Montaigne. Les axes de circulation automobile qui desservent notre campus sont largement saturés et le réseau de transports en commun, souvent bondé aux heures de pointe, ne peut plus constituer pour l'ensemble des usagers la seule alternative à la voiture. Partant du constat d'un engorgement des voies d'accès à notre campus, ce projet s'inscrit dans une démarche citoyenne et écoresponsable tendant à promouvoir l'usage du vélo d'abord auprès des étudiants, mais aussi des personnels de Bordeaux Montaigne.

L'un des principaux freins à la pratique du vélo tient au manque total de parkings à vélos abrités. Actuellement, notre université n'en possède aucun (en dehors d'un local réservé aux personnels de la Maison des Suds). Un certain nombre d'arceaux existent, notamment à proximité de l'arrêt de tram Montaigne-Montesquieu mais ces équipements sont en nombre très insuffisants. Ils sont par ailleurs dépourvus de toute protection contre les intempéries et ne sont pas sécurisés contre le vol ou les dégradations. Les usagers qui se rendent dans notre université en vélo sont donc contraints la plupart du temps de recourir au parking sauvage et attachent leur vélo où ils le peuvent : poteaux, rampes, escaliers, etc. ce qui pose des problèmes de sécurité, aussi bien pour les vélos eux-mêmes que pour les autres usagers (piétons, personnes handicapées, véhicules de secours, etc.).

Le projet MOBIBOX entend remédier à cette situation en mettant en œuvre un plan progressif d'équipement de notre campus en abris à vélos et, au-delà, en développant un ensemble d'actions de sensibilisation aux mobilités douces et à la pratique du vélo.

Au-delà de l'aspect matériel que représente l'implantation de ces abris à vélos, ils s'inscrivent dans la perspective d'une sensibilisation aux problématiques environnementales et d'une amélioration de la vie quotidienne sur le campus. Cette réflexion collective d'amélioration de la vie de campus par des initiatives innovantes est portée au sein de notre université par le dispositif *Campus en commun*, qui a été étroitement associée à la construction de ce projet. Ces nouveaux équipements pourront également participer à la résorption de la précarité étudiante en permettant aux étudiants de garer leur vélo de manière gratuite et sécurisée sans être contraints de recourir à des modes de déplacement plus coûteux (voiture, transports en commun).

De nombreux partenaires ont été associés au projet MOBIBOX : au sein de notre université, les étudiants du Master Ecologie humaine ont répertorié et cartographié, en partenariat avec l'association Etu-récup, les parkings officiels (arceaux) et sauvages. Une enquête sur les pratiques de mobilité est également menée actuellement par deux maîtres de conférences du département de géographie, Raphaël Schirmer et Sébastien Nageleisen, avec leurs étudiants de L3. Enfin, les organisations étudiantes consultées peuvent également être forces de proposition afin de compléter et enrichir le projet.

En dehors de notre université, nous avons sollicité plusieurs partenaires engagés en faveur de la mobilité durable : d'une part, Aubin Egreteau, chargé du projet BIC\_BOX, Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus, associé à la démarche afin de voir comment Bordeaux Métropole pourrait contribuer au projet, notamment en apportant son soutien à tout le volet d'accompagnement et de sensibilisation à la pratique du vélo. D'autre part, des contacts ont été pris avec l'association Etu-récup, La ressourcerie du campus, qui développe en particulier une Maison des mobilités alternatives. Le projet Mobibox est totalement en phase avec l'ambition de l'association dont la vocation est la mise en œuvre d'un plan vélo métropolitain pour tous décliné en quatre axes : « donner envie de faire du vélo » ; « donner à tous l'accès à un vélo » ; « initier à la pratique du vélo » ; « circuler en vélo en toute sécurité ».

Enfin, le projet prévoit l'installation de bornes de gonflage et de réparation gratuites, inspiré d'une initiative développée par la Ville de Talence et a reçu le soutien du Conseiller municipal de Talence, délégué aux transports et déplacements.

Le projet MOBIBOX vise ainsi deux objectifs complémentaires :

- Un programme d'équipement d'abris à vélos : huit abris simples et trois abris sécurisés pouvant chacun accueillir dix-huit vélos, soit au total 198 places de vélos à l'issue du programme. L'installation d'arceaux à vélos (non abrités) pourra compléter ce dispositif, grâce aux aménagements du campus prévus par Bordeaux Métropole le long de l'Esplanade des Antilles et de ceux qui sont programmés dans le cadre de l'Opération Campus le long de la voie du tram. L'implantation des abris à vélos prévue par le projet MOBIBOX devra évidemment être fixée en accord avec la DPIL de Bordeaux Montaigne et tenir compte des contraintes de circulation et de sécurité ainsi que de l'emprise des travaux de l'Opération Campus.
- Une sensibilisation aux mobilités durables et une incitation à la pratique du vélo qui s'appuiera sur l'expertise et la contribution des acteurs de terrain (organisations étudiantes, Campus en commun, Étú-Récup, Pôle Mobilités de Bordeaux Métropole...). Deux journées d'action de sensibilisation et de promotion accompagneront chaque année le déploiement des installations (distribution d'éléments de sécurité : kits lumière, bandes réfléchissantes, ponchos...) et des services, tels que des bornes de gonflage et de réparation gratuites, seront offerts aux usagers. Une Agora des mobilités douces en partenariat avec Campus en commun sera organisée chaque printemps avec un Village des mobilités qui associera des acteurs tels que Bordeaux Métropole, TBM, la SNCF.

Le budget total du projet est de 263 600 € répartis comme suit :

Investissement		Fonctionnement	
Région 50 %	UBM 50%	Région 80%	UBM 20%
92 800 €	92 800 €	62 400 €	15 600 €

L'Université Bordeaux Montaigne sollicitera le programme ALVEOLE de la FUB<sup>1</sup> qui finance 60% des abris à vélos non sécurisés et jusqu'à 100% des abris à vélos sécurisés à condition que les travaux soient réalisés avant fin juin 2021 sur la partie investissement à la charge de Bordeaux Montaigne (hors dalles de béton), soit 84 000 €.

M. Ballesta évoque l'importance d'inscrire ce projet dans le plan de charge de la DPIL afin de prévoir les travaux dans le respect de ce délai.

M. Beylot signale qu'une réunion sur la programmation des travaux est organisée avec la DPIL le jour même.

Mme Maltone se réjouit de cette initiative en tant que cycliste urbaine. Elle invite les porteurs de projet à envisager de se rapprocher également de l'association Vélo Cité dont le but est la promotion et la défense de l'usage du vélo dans l'agglomération bordelaise.

M. Beylot prend bonne note de cette proposition.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

<sup>1</sup> Fédération française des Usagers de la Bicyclette

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

**➤ La CFVU valide le projet Mobibox – Promouvoir l’usage du vélo sur le campus de Bordeaux Montaigne.**

Mme Durrans présente le projet Equipement Laboratoires de Langues à Agen (ELLA).

Le projet porte sur la rénovation complète de l’actuel laboratoire de langues du campus du Pin à Agen et sur l’équipement d’une deuxième salle multimédia dans le but d’améliorer les conditions d’apprentissage des étudiants et de garantir, à court terme, le développement de nouvelles formations universitaires au sein de l’agglomération.

L’offre de formation de l’université Bordeaux Montaigne sur Agen s’organise actuellement autour de deux années de licence (L1 et L2) en Langues et Civilisations Etrangères d’anglais, complétées depuis la rentrée 2019 par l’ouverture d’une première année de Langues Etrangères Appliquées anglais / espagnol.

A l’horizon 2021, un cycle complet de licence LEA sera proposé sur Agen, témoignant de la volonté de l’Université Bordeaux Montaigne d’offrir des perspectives de poursuite d’études supérieures à de jeunes Aquitains en dehors de la métropole bordelaise. Cette licence vise par ailleurs à répondre aux besoins du milieu économique local, notamment pour les entreprises qui souhaitent se développer à l’international et recherchent du personnel qualifié pour travailler dans les secteurs de l’import-export, du marketing ou encore de la gestion de projets, autant de domaines qui nécessitent une formation de pointe en langues et en numérique.

La réalisation de travaux d’équipement en matériel numérique doit permettre à très court terme de remplacer l’installation existante très vétuste (laboratoire datant des années 1980) et qui n’offre pas aux étudiants du site d’Agen les mêmes conditions de travail qu’à Bordeaux. Ce projet s’inscrit également dans un contexte d’accroissement des effectifs étudiants sur le site d’Agen, qui devraient passer de 175 actuellement à 250 en 2021, voire 280 en 2022 si nous ouvrons la troisième année de la Licence LLCER anglais, Le projet a donc pour ambition de dynamiser l’antenne et conforter davantage encore des taux de réussite déjà supérieurs à ceux du campus bordelais par la diversification des stratégies d’apprentissage et le développement des compétences transversales par l’usage des TICE.

L’antenne Universitaire d’Agen ferait ainsi office de terrain d’expérimentation et les résultats constatés à terme sur l’autonomisation de l’apprenant et la réussite au diplôme alimenteront la réflexion à mener sur l’équipement de laboratoires de langue similaires sur le campus de Pessac et dans d’autres antennes régionales.

Le budget en investissement pour ce projet s’élève à 249 420 €.

Le chiffrage a été réalisé sur la base d’un devis réalisé par un fournisseur de laboratoires de langues du marché. Il inclut l’achat et l’installation de la solution, mobilier compris. Il convient de noter que, sur la base d’une formation qui sera réalisée par le prestataire, l’ensemble des formations auprès des enseignants sera réalisé par le responsable des laboratoires de langues de l’université, fort d’une expérience de 15 ans dans les laboratoires multimédias. L’accompagnement au changement sera aussi réalisé en interne.

M. Ballesta souligne que ce projet s’inscrit pleinement dans la stratégie de la région Nouvelle-Aquitaine d’aménagement et de développement des territoires sur les villes moyennes.

Ce projet a été préalablement présenté dans le cadre du contrat de plan Etat-Région mais compte tenu des montants qui sont bien inférieurs au standard des projets instruits dans le cadre du CPER, l’Université Bordeaux Montaigne a été invitée par la région à le déposer dans le cadre des AAP.

M. Lapaire s'interroge sur la nécessaire présence d'un technicien sur l'antenne d'Agen pour assurer la maintenance de ces équipements.

Mme Durrans signale que la DSIN de l'UBM s'est engagée lors d'une réunion en décembre à prendre acte de ce problème.

Elle signale qu'un technicien a été recruté par les collectivités territoriales lors de l'ouverture de la PACES à Agen. Dans le cadre d'une mutualisation des moyens, ce technicien est au service des 2 établissements.

M. Lapaire demande s'il est envisagé à terme une montée progressive des équipements et d'avoir l'équivalent d'une salle numérique polyvalente et d'une salle multimédia-visio sur l'Antenne d'Agen.

Mme Durrans répond que deux salles immersives ont été aménagées dans le cadre de l'ouverture de la PACES. Elle espère désormais mener une négociation avec l'Université de Bordeaux sur le partage de ces salles qui sont disponibles l'après-midi.

M. Ballesta rappelle la possibilité de s'appuyer sur le conseil du site et l'appui fort des collectivités territoriales pour répondre à cette problématique.

Il signale que dans le cadre de la dévolution patrimoniale, l'Université de Bordeaux est devenue propriétaire du site du Pin.

Mme Maltone demande si les nouveaux enseignements de la licence LEA Anglais-Espagnol seront assurés par les collègues enseignants de Bordeaux.

Mme Durrans signale que les enseignements sont assurés par deux titulaires, un en anglais, un en espagnol présents sur le site d'Agen et de nombreux chargés de cours recrutés dans les collèges et lycées environnants. Dans le cadre de la campagne d'emploi 2020, l'ouverture d'un second poste en anglais a été demandée.

Les cours magistraux sont assurés par les enseignants de Bordeaux soit sur place, soit par visio-conférence.

M. Ballesta ajoute que dans le cadre du dialogue de gestion mené avec le Rectorat, des financements complémentaires ont été demandés pour renforcer les dispositifs numériques à distance, dispositifs dont pourra bénéficier l'antenne d'Agen.

M. Boulard craint un acte de préhension de la part de nos équipements par l'Université de Bordeaux suite à la dévolution patrimoniale.

Mme Durrans rappelle que si la salle appartient à l'Université de Bordeaux, le matériel des laboratoires est propriété de l'UBM.

Mme Rachmuhl évoque la nécessité d'améliorer la qualité de la visioconférence avant d'envisager de proposer une partie des formations à distance.

Elle rappelle que dans le respect de leur droit de propriété intellectuelle, les enseignants sont plus favorables à une diffusion simultanée du cours qu'à une mise à disposition des cours sur une plateforme.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

**➡ La CFVU valide le projet Equipement Laboratoires de Langues à Agen (ELLA).**

M. Péraud présente le projet Licence Humanités francophones porté par Mme Florence Pellegrini. Le projet de Licence « Humanités francophones » est un projet novateur : il n'existe, à l'heure actuelle, aucune formation de ce type, tant dans ses modalités de mise en œuvre que par le champ couvert. Il s'agit de permettre aux étudiants issus de filières « généralistes » en sciences humaines d'acquérir des compétences dans le domaine des francophonies, envisagées selon une appréhension plurielle et internationale.

Le projet consiste en la création, à l'horizon 2022 (septembre 2022 : mise en œuvre du nouveau plan quinquennal de l'Université Bordeaux Montaigne correspondant à la nouvelle offre de formation de l'établissement), d'une L3 « Humanités francophones », ouverte à l'ensemble des inscrits des formations de licence de l'établissement titulaires d'une L2 et accessible après une procédure de sélection.

Cette L3 sera conçue en partenariat avec les universités de Brno en République Tchèque, Montréal au Canada et Toliara à Madagascar et dans la perspective d'un partenariat élargi à l'Université de Dakar au Sénégal et à l'Université Senghor à Alexandrie.

Les universités partenaires ouvriront également, à la rentrée 2022, une promotion de L3. Les enseignements magistraux seront proposés en e-learning avec mutualisation entre les différentes équipes pédagogiques impliquées ; les travaux dirigés sont déclinés en présentiel.

En amont de l'ouverture de la formation, est prévue dès la rentrée 2020, le déploiement d'une Unité d'Enseignement « Humanités francophones » offerte comme option aux Licences de Géographie, Histoire, Lettres, Sciences du langage de l'Université Bordeaux Montaigne ainsi qu'aux Licences des départements de lettres des universités partenaires.

Cette première année d'expérimentation permettra d'envisager toutes les données techniques de la plateforme d'enseignement commune nécessaire au e-learning et de mesurer l'impact de la proposition auprès du public étudiant.

L'originalité du cursus consiste à associer concomitamment plusieurs groupes d'étudiants (une promotion dans chacune des universités partenaires soit 25 étudiants par université partenaire) dans différents pays.

La formation se compose de :

- Cours magistraux en formation à distance. Correspondant à la moitié environ des heures d'enseignement dispensées, ces cours sont définis conjointement par les universités partenaires qui en partagent la responsabilité.

Une plateforme numérique dédiée sera créée pour héberger le dispositif d'enseignement à distance. Afin de faciliter l'accès à tous les étudiants quel que soit leur lieu d'inscription, elle sera hébergée de manière externalisée. Les différentes universités ont déjà une forte expérience de l'utilisation des plateformes pédagogiques et de la mise à distance de leurs enseignements. Le cahier des charges fonctionnel de la plateforme devra permettre le dépôt de ressources multimédia et notamment en version intégrée les podcasts vidéo des cours magistraux, différentes formes d'interactions entre les enseignants et les apprenants et entre les apprenants entre eux, synchrone (chat, classe virtuelle) et asynchrone (forum, messagerie), mais également des activités collaboratives, l'ensemble permettant de créer un environnement d'apprentissage inclusif, qui malgré la distance permette la construction d'une communauté d'apprentissage.

Un tel dispositif doit nécessairement être animé par des enseignants formés à ce genre de pratiques. Une formation en ligne de formateurs est à envisager.

- Travaux dirigés en présentiel, articulés aux cours magistraux. Déclinés au sein de chacune des universités partenaires, ces enseignements autorisent une adéquation au contexte d'enseignement et une adaptation aux besoins locaux (formation et débouchés professionnels). La volumétrie couverte par ces enseignements correspond à la moitié des heures.

- Un regroupement annuel des étudiants devrait être organisé dans une des universités partenaires, le cas échéant à l'occasion d'une grande manifestation francophone (colloque de l'AUF<sup>2</sup>, festival international, jeux de la francophonie, etc.)

Budget demandé :

- Plateforme d'enseignement « externalisée », accessible aux enseignants et aux personnels de scolarité des universités partenaires, permettant la mutualisation des enseignements en e-learning (CM) : 5 300 € par an, sur trois ans ;
- Mobilité enseignante : prise en charge des regroupements annuels des chefs de projet des universités partenaires : 6000 euros par an sur trois ans ;
- 1 850 heures ETP pour l'aide à la mise en ligne, l'ingénierie pédagogique et la formation des enseignants sur la plateforme numérique.

M. Boulard demande si une mobilité forte entre les différentes universités est envisagée dans le cadre de cette licence.

M. Péraud dit que pour mener ce projet, il est nécessaire que l'AUF finance les voyages notamment pour les étudiants issus des pays du sud. L'idée portée est également d'organiser chaque année des temps de regroupement au gré de l'agenda francophone afin de créer une communauté étudiante forte. La mobilité pourra également s'envisager à l'issue de cette licence en niveau master dans l'un des pays partenaires.

Mme Rachmuhl demande si cette licence vise également à former les étudiants aux concours de l'enseignement.

M. Péraud répond que la spécialisation est choisie par chaque université : l'Université du Québec a choisi de s'orienter vers le numérique, l'Université de Dakar vers le développement local. La voie des concours n'a à ce jour pas été envisagée mais la pluridisciplinarité de la formation permettra notamment la préparation au concours de professeur des écoles.

M. Valat rappelle la réticence du Ministère quant à l'ouverture de L3 suspendue. Il demande si cette licence sera rattachée à une mention existante ou s'il s'agit d'une création.

M. Péraud répond que cette L3 suspendue sera rattachée à l'UFR Humanités Il pense que le caractère innovant de la formation permettra une certaine écoute ministérielle. Il signale enfin la possibilité pour les étudiants de faire un stage dans une association ou institution francophone et le cas échéant à l'étranger en mobilisant les dispositifs existants auprès de l'AUF, des dispositifs Erasmus et du Conseil Régional.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

**👉 La CFVU valide le projet Licence Humanités francophones.**

---

<sup>2</sup> Agence Universitaire de la Francophonie

M. Hoffmann présente le projet Impulsions. Lutter contre l'échec en favorisant l'accueil, la cohésion et l'insertion.

Reposant sur la dynamique créative des associations étudiantes de deux départements (géographie et information/communication) et sur le réseaux d'anciens, le projet comporte deux orientations principales : un volet renforcement des relations au monde socio-économique afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et un volet amélioration des conditions de travail des primo-entrants afin de favoriser leur réussite grâce à un environnement pédagogique de qualité.

Le projet s'articulera autour de 5 objectifs complémentaires :

- Accueil et cohésion : sentiment d'appartenance et environnement de qualité.  
Imaginer un espace étudiant actif et convivial voué à l'intégration de tous les étudiants mais aussi à la rencontre avec les professionnels (intervenants et alumni).
- L'orientation :  
En collaboration avec la DOSIP, Impulsions prévoit **des ateliers d'échanges** avec des lycéens se destinant a priori aux disciplines enseignées dans l'UFR. Les échanges porteraient sur les modalités des formations mais aussi sur leurs débouchés. Un espace dédié, nommé **le Satellite**, compléterait le dispositif. Disponible au fil de l'année pour des rencontres régulières avec les lycées partenaires de la DOSIP, l'espace accueillerait 10 lycéens volontaires par ateliers (soit 40 lycéens minimum par an).
- L'amélioration des conditions de vie étudiante :  
La conception d'**une plateforme numérique** info jeunesse permettant la présentation et la liaison aux services relais susceptibles de les guider (avec entre autres les questions de santé, de harcèlement, de logement, de discriminations) faciliterait la vie de jeunes au quotidien compliqué. Cette plateforme sera développée en association avec le pôle culture et vie étudiante de l'université (PCVE).  
Autre modalité d'amélioration des conditions de vie étudiante, l'installation de sièges assis/debout le long des couloirs afin que les étudiants ne s'assoient plus par terre, mise à disposition de distributeurs de boissons et de micro-ondes près des cages d'escaliers, l'installation de *tables et bancs* (avec abri) à l'extérieur.
- Renforcer les liens au monde professionnel des étudiants de licence par la tenue d'afterworks visant l'échange en petits groupes, avec des professionnels des secteurs auxquels ils se destinent. Ces rencontres seront facilitées par la mobilisation prioritaire des anciens étudiants des filières concernées mais aussi de la Junior entreprise *Stratégic*, et permettront de faire mûrir les projets et profils professionnels. Les alumni pourraient également être sollicités dans le cadre de programmations estudiantines de cérémonies de remise de diplôme qui favoriseraient les contacts des licences avec les jeunes diplômés.  
Par ailleurs, des capsules vidéo pourraient-être réalisées, en collaboration avec la DOSIP, avec comme thématique des interviews de professionnels (leurs métiers et fonctions / leurs attentes à l'égard des futures recrues).
- Un accueil pensé des étudiants étrangers. Trois projets pour trois profils d'étudiants sont ici imaginés afin de renforcer l'ouverture et l'accueil interculturel :
  - Les étudiants internationaux : un tutorat indispensable via un système de parrainage étudiant.
  - Les formations délocalisées : faire connaissance et alliance au travers d'action de mobilité étudiante.
  - Les régions à l'honneur : une manifestation interculturelle comme élément d'intégration des étudiants non girondins/bordelais. La création d'un apéro des régions aurait pour objectif de permettre aux jeunes originaires d'autres régions ou de départements néo-aquitains autres que girondin, de partager leurs spécialités en les mettant en scène sur des stands, et aux néo-aquitains ou girondins d'en faire autant, le tout agrémenté d'un ton ludique et festif (jeux, musiques et concours etc.).



Budget prévisionnel :

	Total dépenses éligibles	Total demande subvention Région	Total Cofinancements (acquis et sollicités)	Taux d'intervention Région (%)	Ratio Cofinancements sollicités / Total dépenses (%)
Investissement (I)	38 400,00 €	19 200,00 €	38 400,00 €	50%	50%
Fonctionnement (F)	222 000,00 €	172 800,00 €	222 000,00 €	78%	78%
<b>Budget total du projet (I+F)</b>	<b>260 400,00 €</b>	<b>192 000,00 €</b>	<b>260 400,00 €</b>	<b>74%</b>	<b>74%</b>

M. Ballesta pense que ce projet peut être un élément d'expérimentation pour une diffusion aux autres UFR.

M. Hoffmann ajoute qu'un certain nombre d'activités testées tout au long des trois années ont vocation à mobiliser les savoirs auprès des autres formations de notre université.

M. Dagneau remercie M. Hoffmann et plus largement l'UFR STC de s'emparer de cette question. Il pense que l'utilisation des compétences des étudiants notamment en information et communication pour la création de capsules vidéos est intéressante en vue d'une généralisation de cette expérimentation à d'autres formations. Il émet toutefois une réserve sur ce projet et pense qu'il devrait s'inscrire dans un projet inter-associatif à l'échelle de l'établissement et porté par le Pôle Culture et vie étudiante.

Sur l'accueil des étudiants étrangers, il signale la création d'une association de partenariats à destination des étudiants entrants en mobilité au sein de l'université.

En tant que chargé étudiant Vie étudiante et vie associative, il s'interroge sur la question de la mutualisation des locaux associatifs au niveau de l'établissement et demande des précisions concernant l'installation de matériel du CROUS au sein des locaux.

M. Hoffmann répond qu'il s'agit de s'appuyer sur l'expérience du CROUS en matière de lieu de vie et de restauration afin de créer des lieux de convivialité.

Les aménagements de locaux demandés dans le cadre de ce projet visent à créer des salles polyvalentes d'échanges pour tisser des liens avec des professionnels.

Mme Maltone pense également que toutes ces initiatives doivent être portées par l'établissement afin d'éviter la création d'iniquités entre les étudiants.

M. Hoffmann ajoute que les mesures liées à l'insertion professionnelle permettront de créer de la proximité avec les formations et ne se substitueront pas aux mesures prises par l'établissement.

M. Ballesta évoque la dimension stratégique de ce projet pilote au niveau de l'établissement comme une plus-value du dossier auprès de la Région.

M. Pialoux pense également que l'aspect d'accueil et de convivialité cela doit être réfléchi à l'échelle de l'établissement.

M. Puisseu partage l'idée d'un développement d'espaces de convivialité pensés à l'échelle de l'établissement afin de bénéficier à l'ensemble de la communauté étudiante.

M. Hoffmann répond que cette idée émane de constats après des échanges menés avec les associations afin d'améliorer le quotidien de l'ensemble des étudiants.

Mme Rachmuhl demande des précisions sur l'aménagement de cette nouvelle salle d'accueil. Elle souhaite que l'expertise des géographes puisse être réutilisée au profit des autres UFR. Elle souligne le paradoxe consistant à faire de la publicité auprès des lycéens pour des formations qui accueillent déjà beaucoup d'étudiants.

M. Hoffmann répond qu'il s'agit d'une permutation des locaux afin d'accueillir les étudiants dans de meilleures conditions et un travail sera mené avec la DPIL dans la complémentarité de l'Opération Campus. Le lien université-lycées a été envisagé afin d'informer les candidats des débouchés des formations en géographie.

M. Hauquin signale que ce projet fait écho à d'autres déposés les années précédentes au niveau national dans le cadre du PIA.

Il pense qu'il est intéressant d'avoir une réflexion de proximité de la part d'une composante qui peut faire émerger des idées complémentaires pour aller plus loin. Depuis plusieurs années, l'entrepreneuriat et la logique de création d'activités se développent au sein de notre université. L'espace envisagé dans le cadre de ce projet pourrait être un espace de travail et de rencontres permettant d'échanger autour de cette question.

Il souligne enfin les difficultés d'impulsion rencontrées par la DOSIP pour la création de capsules vidéos et pense qu'un mouvement émanant d'une composante permettrait d'insuffler un mouvement plus général.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Contre :	3
Pour :	20

➡ ***La CFVU valide le projet Impulsions. Lutter contre l'échec en favorisant l'accueil, la cohésion et l'insertion.***

### **III/ CONVENTION DE FORMATION**

M. Valat présente la convention de partenariat CPES/EPCSCP entre l'Université Bordeaux Montaigne et le Lycée René-Josué Valin de La Rochelle.

Les formations concernées par le partenariat sont pour l'Université Bordeaux Montaigne, la L1 Arts plastiques et pour le Lycée René-Josué Valin, la CPES-CAAP (Classe préparatoire à l'Enseignement Supérieur – Classe d'approfondissement en Arts plastiques).

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➡ ***La CFVU adopte la convention de partenariat CPES/EPCSCP entre l'Université Bordeaux Montaigne et le Lycée René-Josué Valin.***

#### **IV/ MODALITES ET CALENDRIER D'ADMISSION DES MASTERS MEEF**

M. Ballesta signale qu'en l'absence de nouvelles concernant la réforme des masters MEEF, les capacités devront être soumises au Conseil d'institut et au CA de l'UBM avant le 31 janvier 2020. Les capacités proposées seront celles qui ont été collectivement définies par les responsables de parcours et transmises par le Rectorat au Ministère.

Les modalités de recrutement sont similaires à celles de l'année précédente.

M. Boulard s'oppose au contingentement d'une préparation à un concours dont la réussite est déjà contingentée. Les modalités de recrutement découlant d'une capacité d'accueil, les élus étudiants s'abstiendront de voter sur cette question.

M. Dagneau ajoute que fixer des capacités d'accueil sur des formations en déficit d'enseignants dans le secondaire induit une fermeture des possibilités de poursuite d'études et d'insertion à nos étudiants titulaires de licence.

M. Ballesta rappelle que l'établissement a fixé des plafonds suffisamment hauts dans l'ensemble des parcours de master MEEF afin de permettre l'accueil des étudiants titulaires de la licence de la mention.

Mme Portes se dit inquiète que la décision prise sur ce sujet reste suspendue à une décision unilatérale du Recteur et qui va mécaniquement entraîner une baisse du nombre de places en CAPES. Cette réforme appelle à une fermeture programmée des masters MEEF en province et une pérennisation de la précarisation organisée des futurs enseignants du secondaire.

Elle souhaite qu'un positionnement clair sur cette question soit donné par les membres de notre université.

M. Ballesta prévient que si la situation n'évolue pas dans les prochains jours, une motion sera proposée au CA de l'université pour demander le report de cette réforme. Les capacités de nos parcours MEEF définies en concertation avec le Rectorat nous préservent d'une sélection à l'entrée en M1 tout en garantissant un nombre équivalent de supports pour le stage prévu en M2.

Il déplore que la réforme des Masters MEEF et des concours de l'enseignement suscite trop peu de réaction de la CPU et pense qu'il faut être très vigilant sur la tentation de reprise en main par le Rectorat de la formation des enseignants qui relève fondamentalement de la compétence des universités.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	17
Abstention :	6

**➡ La CFVU adopte les modalités de recrutement en master MEEF.**

#### **V/ POINT SUR LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE**

M. Ballesta rappelle que cette question fait écho à une actualité particulière douloureuse dans un contexte social de mobilisation étudiante. Il rappelle qu'une commission composée d'enseignants, de Biatss et d'étudiants s'est constituée lors de la première AG des personnels consacrée à la lutte contre la précarité étudiante et qu'elle proposera des mesures très concrètes. Elle tiendra sa prochaine réunion à la rentrée.

Il rappelle que 40 % de nos étudiants sont boursiers sur critères sociaux et que selon une enquête sur les conditions de vie, 37 % des étudiants sont dans une situation de vulnérabilité.

Il souligne également l'augmentation du fond d'aide d'urgence de 10 000 € pour l'année 2019/2020 pour aider les situations les plus précaires et rappelle l'existence de la commission d'exonération des droits d'inscription.

Mme Faivre présente les idées issues de la commission précarité qui s'est réunie le 4 décembre 2019.

- Renforcement de la communication sur les dispositifs existants, partant d'un constat général d'un manque d'informations à destination des étudiants et des personnels. Pour répondre à ce problème, un réaménagement du site étudiant avec un onglet dédié regroupant tous les dispositifs d'aides a été proposé ainsi que la création d'un bureau central permettant aux étudiants d'avoir un lieu identifié afin d'y obtenir les informations nécessaires.

La création d'affiches pour informer les étudiants de leurs droits en matière de santé et aides sociales et un vade-mecum à l'attention des personnels pour répertorier les informations. Relayer l'information via les associations étudiantes et les délégués de TD.

- Vie étudiante : mise en place de la gratuité ou d'un tarif boursier/étudiant des transports, la mise en place de frigo zéro gaspi.
- Le logement : relancer le chantier du logement et envisager un rapprochement avec l'AFEF pour mener une réflexion sur les contrats de bailleurs sociaux privées.
- Santé : demande d'une présence renforcée des assistantes sociales et la présence d'une psychologue au sein de l'université, organiser des temps d'échanges pendant la pause méridienne entre étudiants et personnels Biatss et/ou enseignants volontaires, développer la sensibilisation sur cette question en lien avec l'Espace Santé Etudiant.
- Aménagement relatifs à la scolarité : l'ouverture d'un débat sur le nombre de droits à bourses durant la scolarité de l'étudiant, mener une réflexion autour de l'aménagement des études pour les étudiants salariés.

Idées plus générales : mise en place d'un panneau de covoiturage, de zones de gratuité, envoyer une lettre ouverte au Ministère, demander une enquête interne auprès de la CAP sur la précarité étudiante, développer l'achat de tickets restaurant au CROUS pour les redistribuer aux étudiants les plus précaires.

Mme Malgouyat signale le projet de plateforme de vie étudiante porté par le Pôle Culture et Vie Etudiante.

Mme Faivre pense qu'il est primordial de refonder l'Espace Etudiant pour trouver toutes les informations nécessaires plutôt qu'envisager une multiplication des plateformes.

M. Ballesta rappelle qu'il est de la prérogative de la CFVU de s'emparer de cette question.

Il remercie le Directeur Adjoint du CROUS de sa présence et souhaite son intervention sur les projets en cours en matière de logement étudiant.

M. Prouteau indique que l'ensemble des partenaires et des acteurs du logement de la métropole sont très impliqués sur la question du logement et qu'un projet de partenariat sur ce sujet est organisé le 20 janvier.

En ce qui concerne les projets portés par le CROUS, une nouvelle résidence de 120 logements sera créée à la rentrée 2020 puis 150 logements à la rentrée 2021. Parallèlement, la rénovation de 300 logements au Village 3 actuellement en cours, sera mise à disposition en décembre 2020 puis en septembre 2021. 50 logements supplémentaires sur ce secteur seront également créés.

L'ouverture de l'Espace Campus le 9 mars 2020 et la destruction du RU3 permettra également la création de 500 logements supplémentaires.

Il rappelle que pour chaque projet de construction/rénovation, le CROUS est lié dans son dialogue de gestion aux ministères compétents et doit démontrer sa capacité financière à mener ces projets. Une nette amélioration de cette problématique du logement peut donc être envisagée dans les quatre ou cinq prochaines années.

M. Ballesta demande le chiffre d'étudiants boursiers éligibles à un logement universitaire qui ne peut pas être satisfait.

M. Prouteau évoque un chiffre de 35 000 boursiers sur l'académie dont 1 500 sont actuellement logés par le CROUS. Seuls les étudiants ayant une bourse sur critères sociaux d'échelon 4 à 7 peuvent actuellement espérer obtenir un logement. Selon un rapport national, l'objectif du CROUS de Bordeaux est de loger 10% des étudiants boursiers de l'ancienne Aquitaine.

M. Ballesta dit qu'il est primordial que le bureau de la CVEC s'inspire des propositions émanant de la commission précarité.

Mme Faivre pense qu'il faut profiter des crédits issus de la CVEC pour mettre en place des actions.

M. Pialoux dit qu'il faudra être vigilant sur la décision de justice qui sera rendue dans le cadre du recours déposé par une association de loueurs contre un règlement qui veut limiter l'action des plateformes de location de courte durée mise en place par la mairie de Bordeaux et en vigueur depuis mars 2018.

## **VI/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS DE LA CFVU POUR SIÉGER A LA CODALA**

Bouge ton campus (FAGE) : **BOUZOU Léa**

Etudiant e s de Bordeaux Montaigne : **BARTHE Jordan**

Défends ta fac avec l'UNEF Bordeaux : **PUISSET Pierre**

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

M. Fröhlich regrette l'absence de mail à l'ensemble de la communauté concernant le report des épreuves d'examens organisées le jeudi 9 janvier et souhaite savoir ce qui est prévu pour les personnels ayant des surveillances ce jour-là.

M. Ballesta répond que la décision a été prise de reporter l'intégralité des évaluations organisées dans le cadre des examens terminaux ou de contrôle continu organisées le jeudi 9 janvier en raison de la journée de mobilisation nationale.

La sécurisation de ce report a été très compliquée notamment raison du nombre d'épreuves organisées (29) et des incompatibilités liées à ce report.

La problématique des enseignants n'a pas été négligée mais la priorité était de prévenir les étudiants. Le bureau des Examens de la Direction de la Scolarité organise actuellement les modalités de ce report sur la fin de la session.

Il félicite collectivement les collègues pour leur investissement dans la réorganisation des évaluations du contrôle continu du premier semestre.

M. Stoll s'inquiète du report des évaluations de laboratoires de langue prévues le jeudi 9 janvier. Il s'interroge sur les possibilités offertes aux étudiants qui ne pourront pas se rendre aux examens reportés.

M. Ballesta signale que cet examen organisé par l'UFR de Langues va faire l'objet d'une communication aux étudiants dans la journée.

Pour les étudiants empêchés, il faut en premier lieu évaluer quantitativement le nombre d'étudiants concernés. A ce jour, seules des demandes individuelles se sont fait jour et sont traitées au fil de l'eau. Pour ces étudiants, en fonction des situations identifiées, des solutions individuelles ou collectives seront proposées.

M. Valat signale la complexité du déplacement d'un grand nombre d'épreuves dans un temps limité et ce afin d'assurer les problèmes d'incompatibilité liées aux UE transversales, aux tiers-temps...

Il évoque sa crainte de nouvelles journées d'action la semaine prochaine et rappelle que les étudiants doivent éviter de prendre des engagements personnels pendant toute la durée de la session d'examens conformément aux dispositions du règlement des études.

Mme Portes demande si les enseignants vont être invités par mail à n'organiser aucune évaluation jeudi.

M. Ballesta répond que l'ensemble des examens du jeudi 9 janvier 2020 (examens terminaux, contrôles continus et concours blancs) doit être reporté.

M. Puisset évoque un vote de la Commission de la Recherche le 14 décembre 2019 sur la possibilité pour les laboratoires de recherche d'instaurer des contrats doctoraux fléchés pris sur le contingent des contrats doctoraux libres.

Il souhaite une communication de la part de la Commission de la Recherche sur les implications de cette disposition qui va fortement impacter les étudiants de master. Il signale également la tenue de débats au sein de l'Ecole Doctorale pour revenir sur ce vote.

M. Ballesta propose de transmettre cette demande à M. Boutouille, Vice-Président de la Commission Recherche afin d'apporter des éléments de réponse lors de la prochaine CFVU.

Mme Portes demande si le règlement des études s'oppose à la convocation en même temps de deux étudiants pour une évaluation orale.

M. Ballesta dit que le règlement des études ne prévoit rien à ce sujet et qu'il n'y a aucune opposition à organiser une évaluation synchrone mais distincte des étudiants.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H00.

La Présidente,



Hélène VELASCO-GRACIET